

De l'expertise départementale

Un accompagnement dans vos demandes et vos démarches.

Les Archives départementales

Une compétence obligatoire du Département : la gestion et le suivi des archives publiques en Vaucluse

Archiver : sauvegarder au fil du temps la permanence de ses actions pour les transmettre aux générations futures...

Les documents produits ou reçus par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements sont des archives publiques dont la conservation est organisée dans l'intérêt public, tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes, que pour les besoins de la recherche.

Les organismes producteurs d'archives publiques sont soumis à des obligations réglementaires en matière d'archivage.

Le service des Archives départementales est là pour leur apporter son expertise en matière de gestion prospective de leurs dossiers courants, sur support papier ou électronique, pour organiser avec eux l'archivage définitif ou l'élimination réglementaire des documents, ou pour les conseiller sur les conditions de conservation à observer dans les locaux ou serveurs informatiques dédiés au stockage.

La Commission Patrimoine en Vaucluse

La conservation et la restauration du patrimoine est l'affaire de tous mais elle ne peut se construire qu'avec l'aide de professionnels qui proposent un accompagnement et une expertise à tous les propriétaires de biens mobiliers et immobiliers.

Le Département de Vaucluse a désigné un collège de neuf personnalités qualifiées pour étudier les dossiers qu'il reçoit au titre du Dispositif départemental en faveur du patrimoine présentés par deux experts-rapporteurs, l'un pour les objets et édifices, l'autre pour les archives.

Les experts représentent les services de l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP), Conservateur des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) -, la Région PACA – Service Régional de l'Inventaire -, les services d'archives, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), le Diocèse d'Avignon, la Fondation du Patrimoine et les associations patrimoniales. Ils délivrent des avis motivés préalables au vote de subventions par l'Assemblée départementale.

Le service d'Archéologie du Département de Vaucluse

EN SAVOIR PLUS

[> Archives départementales de Vaucluse](#)

CONTACT

**DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE**

 [0490161500](tel:0490161500)

[CONTACTER](#)

Le service apporte aide et conseils en matière d'archéologie aux particuliers et aux aménageurs. Il les accompagne dans leurs démarches, explicite le cadre réglementaire et répond aux questions diverses intéressant l'archéologie (expertise d'objet, orientation bibliographique...). De plus, le service est régulièrement associé à l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme afin de protéger le patrimoine archéologique enfoui ou bâti.

Grâce à une équipe composée de divers spécialistes, il intervient en qualité d'opérateur d'archéologie préventive :

- pour les diagnostics préalables aux projets d'aménagement, dans le cadre de ses missions de service public ;
- pour les fouilles des âges des métaux, antiques et médiévales, en qualité de prestataire pour des aménageurs publics ou privés.

Spectacle vivant et enseignement artistique

En tant que référent culturel, le Conseil départemental, par l'intermédiaire de ses services, apporte une expertise aux acteurs de la culture. L'ingénierie du spectacle vivant et de l'enseignement artistique consiste en :

- un accompagnement et un suivi de projets,
- un suivi opérationnel périodique des organismes dont la subvention fait l'objet d'un conventionnement par le Conseil départemental,
- la mise en réseaux et en synergie des opérateurs culturels
- le développement de centres de ressources

Livre et lecture : Conseil et assistance



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09